

# LE LIEN

TRIMESTRIEL 1 € - N° CPPAP 0608 S 05498 .....MARS 2008 • N°154



« **soyez réalistes**  
**Demandez l'impossible** »

Extrait de « *Les murs ont la parole* », journal mural, mai 68, Censier

# Sommaire

- 2 ▶ BRÈVES
- 3 ▶ ÉDITORIAL
- 4 ▶ PRÉCARITÉ
- 5 ▶ PUB MACIF
- 6 ▶ SANTÉ AU TRAVAIL

## ▶ DOSSIER : RETRAITÉS 7 À 10

- 11 ▶ ÉDUCATION
- 14 ▶ LE SUP
- 16 ▶ PUB GNP

ferc@cg

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

## MAI 68 Pas de Quartier latin à Pamiers (Ariège)

22 ans, je travaillais au service d'entretien électrique de la SMI de Pamiers, aciérie, forgeage, usinage pour l'aviation, l'automobile... 1 500 salariés.

Déjà en 1967 et les premiers mois de 68, nous avons mené des actions pour les salaires, la protection sociale...

«Mai 68» n'est donc pas arrivé dans mon entreprise à partir des événements du Quartier latin, mais parce qu'à l'appel de la CGT, nous avons voté la grève.

Il s'agissait bien d'un mouvement ouvrier décidé en assemblée générale.

Ce que je garde en mémoire :

- ▶ l'émotion au moment du vote de la grève ;
- ▶ les manifestations dans le calme dans les rues de Pamiers (ouvriers en bleu de travail, employés en blouse blanche) avec le soutien actif financier et matériel de la population ;
- ▶ le soin que prenaient les ouvriers de leurs outils de travail afin d'être prêts à redémarrer à tout moment ;
- ▶ nos rondes de nuit pour prévenir une peu probable provocation ;
- ▶ le sentiment de liberté, la grande fraternité, solidarité dans un climat empreint de gravité mais aussi convivial et souvent festif.

Après plus de trois semaines de grève, le constat de Grenelle connu de nous tous, nous avons voté la reprise du travail avec des augmentations conséquentes de nos salaires, la réduction de la durée du travail, la reconnaissance de la section syndicale...

Nous sommes retournés au travail soulagés, un peu tristes après un grand souffle de liberté. Dans cette usine plus rien ne fut comme avant, mais c'est une autre histoire. **Daniel Fauré**

## Lutte et formation contre les LGBT phobies

Depuis 2004, la FERC-CGT participe à un groupe de travail inter-organisations comprenant la FERC, la FCPE, la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNEF, l'UNL et l'UNSA, sur la lutte contre les discriminations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Transsexuels). Le partenariat et la réflexion ont poussé à la mise en place d'une formation inter-organisations à laquelle tous ont participé à l'exception de l'UNSA. Ce stage, pour lequel il n'aura pas fallu moins de deux ans de préparation, intitulé « *La lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le système éducatif* » a eu lieu dans les locaux de la CGT les 22 et 23 octobre derniers. Il s'est déroulé en trois phases : une étude sur les préjugés et les représentations discriminantes qui persistent dans notre société ; une approche plus théorique sur des thématiques telles que la norme, l'identité, la sexualité, l'orientation sexuelle, la construction de soi et l'identité de genre et l'impact psychologique des discriminations sur la personne ; et pour finir une réflexion sur les actions militantes à mener pour être réellement efficace dans la lutte contre les LGBTphobies. Si tous les intervenants, qu'ils soient formateurs ou stagiaires, étaient persuadés de l'utilité du stage, de la nécessité d'élaborer un projet commun et du besoin d'engendrer une prise de conscience au sein de nos organisations sur les souffrances qu'engendrent ces discriminations, ils leur restent maintenant à convaincre l'ensemble de leur fédération pour que ces thématiques soient abordées dans des groupes de travail.

## Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0608 S 05498

Trimestriel 1€ • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Conception/réalisation graphiques : Nathalie Bresson • Imprimerie : Rivet Presse Edition

## Liquider l'héritage ?

**P**ierre Viansson-Ponté, éditorialiste au journal *Le Monde*, titrait : « *La France s'ennuie* » (15 mars 1968). « *La jeunesse s'ennuie. Les étudiants manifestent, bougent, se battent en Espagne, en Italie, en Belgique, en Algérie, au Japon, en Amérique, en Égypte, en Allemagne, en Pologne même. Ils ont l'impression qu'ils ont des conquêtes à entreprendre, une protestation à faire entendre, au moins un sentiment de l'absurde à opposer à l'absurdité. Les étudiants français se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons, conception malgré tout limitée des droits de l'homme...* »

Quarante ans plus tard, Nicolas Sarkozy annonce qu'il s'agit de liquider l'héritage de mai 1968. C'est peut être ce qu'il veut marquer, entre autre, par le retour de l'instruction morale et civique à l'école, la volonté de remplacer l'histoire par la commémoration mémorielle, l'attaque contre la laïcité... tous éléments présents dans les annonces de réforme de l'enseignement primaire.

Mais quel crédit, quelle autorité accorder aujourd'hui à tel ministre de l'Éducation nationale, fidèle soutien du président de la République, face à l'indigence, à la vulgarité des propos du chef de l'État ? Car, de la « chienlit » du général De Gaulle au « casse-toi pauvre con » de Nicolas Sarkozy, les expressions des « élites ? » politiques traduisent selon le cas, incompréhension, décalage voire mépris à l'égard d'une population qui n'en peut plus de la vie chère, des licenciements, du travailler plus pour

gagner plus, de la casse de nos systèmes solidaires de Sécurité sociale, de retraite...

Discrédit de nos gouvernants donc, mais discrédit du patronat également lorsque la principale branche du MEDEF assure un parachute doré de 1,5 millions d'euros à M. Gautier-Sauvagnac, mis en examen, au moment où le Medef s'efforce d'alimenter la suspicion sur la gestion des syndicats de salariés et d'entretenir le *statu quo*

sur la représentativité des organisations patronales.

« *Seuls quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi [...] écrasés par le progrès, victimes de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins*

*abandonnés de tous. Ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter* ». Intemporalité du propos de l'éditorialiste ?

Si le constat dressé n'est pas sans évoquer notre situation, les fortes mobilisations, grèves de ces derniers mois, dans les services publics, à la Fonction publique, au ministère de la Culture contre la révision générale des politiques publiques, comme demain à l'AFPA et dans l'Éducation, sur la carte scolaire, le métier enseignant, l'enseignement professionnel et dans l'interprofessionnel, le 29 mars prochain pour la défense de notre système retraite l'infirmant.

Restons mobilisés, soyons nombreux dans les luttes pour gagner sur nos revendications.

► PAR RICHARD BÉRAUD

« Soyons nombreux et nombreuses dans les luttes à venir pour gagner sur nos revendications »

# Emplois aidés : la FERC-CGT au côté des personnels précaires

**LES CONTRATS D'AVENIR et contrats d'aide au retour pour l'emploi sont des emplois aidés, de droit privé qu'occupent des salariés inscrits dans un processus d'insertion.**

**LES PERSONNELS** en CA/CAE sont présents dans les trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière). 30 000 sont employés dans le seul ministère de l'Éducation nationale dans des emplois de vie scolaire : encadrement éducatif, assistance administrative notamment aux directeurs d'école, intégration des enfants handicapés... Ils n'ont pas vocation à occuper des postes statutaires ni à remplir des tâches de fonctionnaires.

La réalité est pourtant tout autre, puisqu'ils assument, au bout du compte, des emplois de substitution pour compenser les déficits de postes budgétaires ou pallier l'absence de création d'emploi répondant à de nouveaux besoins. La CGT, au plus près des salariés, défend leurs droits et leurs conditions de travail au quotidien.

Elle a dénoncé auprès du ministère de la Fonction publique, les abus dont ils sont régulièrement victimes.

Plusieurs avancées ont été obtenues, d'autres dossiers restent encore en suspens.

Comme pour les emplois jeunes en 2000, nous avons obtenu que les personnels bénéficient de droits comparables à ceux des autres personnels exerçant à leurs côtés droit à congé pour participer à une réunion syndicale...

Nous avons condamné l'annualisation de leur temps de travail et, en particulier, la mesure discriminatoire à l'éducation qui consiste à leur faire des contrats de dix mois, les privant ainsi de salaires pendant les congés et remettant en cause le renouvellement de leur contrat en septembre.

Ces salariés retournent alors au chômage ou au RMI n'ayant pas accumulé assez d'heures au cours des mois précédents.

Après leur avoir fait miroiter une amélioration de leur situation financière et professionnelle, ils se retrouvent souvent dans une situation plus difficile encore.

Nous exigeons dans un premier temps des contrats de douze mois et l'ouverture de négociations sur la définition de leur amplitude de travail et la garantie de la pérennisation du financement de ces emplois : en septembre 2007, dans l'Éducation nationale, seuls 50 % des CA/CAE en collège et en lycée ont été reconduits faute de budget adéquat.

Cette revendication est à inclure dans la perspective d'un recrutement statutaire, puisque ce sont des missions pérennes relevant du Service public.

Dans ce domaine, nous avons rappelé la vocation de la Fonction publique en matière d'insertion professionnelle et obtenu l'ouver-

ture de discussions au cours du second semestre 2008 sur cette question au sein des instances paritaires de la Fonction publique. Les conventions signées entre les préfetures et les employeurs prévoient un droit à formation, adaptation à l'emploi, formation qualifiante, validation des acquis de l'expérience (VAE) et un suivi relevant de la responsabilité de l'État. Rien n'a été mis en place, pas plus au ministère de l'Éducation dont c'est pourtant la spécialité ! Nous exigeons l'accès à une formation gratuite, de proximité, adaptée au parcours scolaire et professionnel de ces salariés. C'est une condition essentielle à une véritable politique d'insertion durable. Sans cela, il s'agit d'une tactique de courte vue destinée à faire baisser les chiffres du chômage et à masquer les besoins d'emploi dans les services publics. Embaucher une personne pour s'occuper d'un enfant handicapé dans une école sur le critère affirmé publiquement lors de l'entretien qu'elle est, elle-même, mère d'un enfant handicapé, est indigne de notre République. Un autre litige reste pour le moment au point mort. Il s'agit de l'attribution de la prime de retour à l'emploi (1 000 euros) qui n'est pas versée au nom d'un décret d'octobre 2006, discriminatoire et contraire au droit du travail. La CGT poursuit, avec les personnels, la mobilisation afin d'obtenir des conditions de travail dignes et conformes aux garanties collectives. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez des cartes pétitions en première page du site : <http://ferc.cgt.fr>



**Prenez soin de votre santé, nous prenons soin de votre budget.**

● **Avec Pleine santé, la Macif réduit le poids de vos dépenses de santé.**

Les attentes et les budgets consacrés à la santé ne sont pas les mêmes pour tous les foyers. C'est pourquoi la Macif propose **trois formules Pleine santé**, avec dès la formule Essentielle des **forfaits** en dentaire, optique, acoustique, hospitalisation. Ces garanties vont au-delà du barème de la Sécurité sociale parce que des frais pourtant très conséquents peuvent rester à votre charge.

Pour limiter les difficultés quotidiennes induites par un accident, une maladie ou une hospitalisation, toutes les formules de Pleine santé incluent des **prestations d'assistance à domicile**.

Les **+** de Pleine santé, quelle que soit la formule :

- **Remboursement sous 48 heures** ou dispense d'avance de frais grâce au tiers payant national.
- **Adaptation automatique des remboursements** en optique en fonction de la correction nécessaire à chaque membre de la famille.
- **Consultation** de vos remboursements **sur Internet**.
- **Tarifs avantageux**, avec notamment pour les familles, **gratuité de la cotisation au-delà du 2<sup>ème</sup> enfant de moins de 20 ans**.

Pleine santé est un contrat labellisé Macif assuré par ses mutuelles partenaires, spécialisées dans le domaine de la santé et régies par le Code de la mutualité.

Liste des points d'accueil Macif sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

**La solidarité,  
ce n'est pas obligatoire,  
c'est juste essentiel**

**MACIF**

# Ne pas travailler plus mais autrement

**LA QUESTION DE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL** traverse l'ensemble de la société. La poser, c'est poser celle des conditions de travail, des retraites, de la protection sociale, de la précarité et du chômage, des inégalités sociales.

**DANS LE CONTEXTE** de dégradation du travail et de ses conditions d'exercice, les négociations sur la pénibilité du travail, engagées depuis trois ans entre les partenaires sociaux, sont lourdes d'enjeux. Parce qu'il s'agit de permettre à ceux dont la santé a été altérée par de mauvaises conditions de travail, d'opter pour une seconde carrière, de partir en retraite anticipée, en ayant les moyens de vivre et de se réparer.

Il s'agit aussi de permettre aux salariés les plus anciens de quitter la vie active en bonne santé et aux plus jeunes d'avoir de bonnes conditions de travail.

Le patronat s'est bloqué sur une stratégie qui permettrait aux employeurs, du privé comme du public, de s'en tirer à bon compte, en faisant endosser aux salariés la facture et la responsabilité de la détérioration de leur santé, de leur emploi. Inacceptable !

C'est dans ce contexte de luttes, éminemment de classes, que s'ouvriront bientôt des négociations sur la santé au travail, qui concerneront toute la Fonction publique, avec deux axes clé : l'amélioration de la connaissance et de la politique de prévention des risques

professionnels, le renforcement des instruments de mise en œuvre de la politique de prévention (avec, notamment, la transformation des CHS en CHSCTE).

Si nous devons réfléchir aux revendications que nous porterons, celles-ci ne pourront trouver d'écho, ne sauraient se révéler incontournables, qu'en appui sur les réalités de travail, vécues au quotidien, par les personnels.

C'est tout le sens de l'enquête « pénibilité du travail », initiée par le groupe Travail Santé de la fédération. Elle se veut instrument de mesure objectif, de mise en visibilité des situations de travail, de poids dans les négociations.

N'hésitez pas à la remplir, la commenter et nous la retourner ! ■

<b>EMPLOI OCCUPÉ :</b>	Secteur privé	Secteur public	Nature de l'emploi :	
	Emploi stable :	Emploi précaire	Age :	Sexe :

FACTEURS DE PÉNIBILITÉ PHYSIQUE	Êtes-vous exposé à ?		FACTEURS DE PÉNIBILITÉ PSYCHIQUE	Êst-ce pénible ?	
	OUI	NON		OUI	NON
Travail en continu (pas de temps de pause, de repas...)			Modification fréquente de l'organisation du travail		
Travail répétitif			Modification fréquente des techniques de travail (nouvelles technologies)		
Poste de travail isolé, autonome, sans directive			Isolement du collectif de travail : mise au placard, trop grande autonomie...		
Postes de travail exposés aux intempéries			Absence de moments de récupération		
Travail de nuit			Absence d'espace et de lieux de convivialité		
Poste de travail exposé aux agressions physiques			Gestion du personnel par le stress		
Contraintes articulaires et posturales			Gestion du personnel par le harcèlement		
Vibrations mécaniques			Gestion du personnel par la discrimination		
Exposition au bruit, chaleur, lumière, poussières,			Postes de travail soumis à la précarité sociale		
Déplacements fréquents, éloignement des différents lieux de travail (local, national, international)			Poste de travail exposé aux incivilités		
Port de charges lourdes			Contraintes de temps, objectifs fixés inatteignables		
Horaires atypiques			Absence de dialogue social		
Postes à multiples compétences :					
Expositions aux produits toxiques, cancérigènes...					
Travail sur écran					

VOS COMMENTAIRES :

# Des sous, Sarko !

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE** confiait récemment : « *J'ai le devoir d'être hyperactif pour réveiller un pays qui sommeillait* ».

**LE DIAGNOSTIC** est aussi peu adapté à la situation politique, économique et sociale de notre pays que le traitement censé lui redonner de l'éclat et du crédit dans l'opinion.

Si la France sommeillait, ce qui est discutable, elle s'est incontestablement réveillée et, de surcroît, de forte méchante humeur. Depuis quelques mois, des salariés actifs et retraités sont engagés avec détermination dans des mouvements revendicatifs se renouvelant et concernant des secteurs de plus en plus nombreux.

Qui aurait pu prévoir que des caissières et des caissiers de super et autres hypermarchés se mettraient en grève à 80 % pour exiger des augmentations de salaire et l'arrêt des temps partiels subis ? Les fonctionnaires, notamment les personnels de la Recherche et de l'Enseignement, ne lâchent pas sur leurs revendications salariales et la défense du Service public.

Mais les retraités ? Comme vous le savez, puisque vous y participez, l'exigence d'une revalorisation substantielle des pensions et le rattrapage des baisses accumulées restent des revendications majeures. Rappelez-vous aussi les milliers de signatures recueillies pour exiger l'abrogation des franchises concernant la Sécurité sociale. Rappelez-vous l'action nationale du 6 mars, à l'appel de l'ensemble des unions confédé-

rales de retraités et de la FGR-FP pour la défense du pouvoir d'achat des pensions.

C'est bien le fond de la politique sarkozienne et de son gouvernement qui est combattu et non la seule présentation. Un peu de fard ne changera rien à l'affaire !

Bien ou mal enrobée, la baisse du pouvoir d'achat des salaires et des pensions ne passe pas ! Le moral des ménages français est classé comme un des plus bas d'Europe. Et pourtant, en ce qui concerne les salaires, l'ensemble des salariés de l'Union européenne voient leur pouvoir d'achat mis à mal.

Ce n'est pas l'invitation à espérer une vie meilleure dans le cadre d'une religiosité proclamée en violation de la Constitution de la République qui, selon l'article 1<sup>er</sup>, est « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* » que les conditions de vie paraîtront plus aimables.

Ce n'est pas non plus en jouant la confusion des genres que la confiance renaîtra, loin de là.

À ce propos, l'annonce de l'augmentation du minimum vieillesse est un exemple significatif. Cette hausse est présentée comme une preuve de la fidélité du président à ses engagements de campagne : il avait annoncé qu'il augmenterait les basses pensions, il l'a fait. Mais le minimum vieillesse, désormais désigné par l'expression « allocation de solidarité aux personnes âgées » (ASP), n'est pas une pension de retraite, elle est récupérable sur succession ! Elle concerne les personnes âgées n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle salariée et celles qui n'en ont exercé que pendant

une courte période. Le principe de cet acte de solidarité avec les plus démunis n'est pas à renier, tant s'en faut. Mais l'ASP est très inférieure au seuil de pauvreté. Elle concerne seulement les retraités dont le montant total des pensions lui est inférieur. Comme l'ensemble des minima sociaux, elle a besoin d'être portée à une valeur plus conforme à la satisfaction des besoins élémentaires des bénéficiaires.

Il me semble intéressant de rappeler le contexte social des années précédant 1968 puisque nous célébrons le 40<sup>e</sup> anniversaire de « mai 1968 ».

Souvenons-nous des luttes contre les ordonnances relatives à la Sécurité sociale, les revendications exigeant la hausse des salaires – on parlait à l'époque de « l'échelle mobile des salaires ». Rappelons-nous qu'en défilant le 1<sup>er</sup> mai 1968, nous ne savions pas que quelques jours plus tard, le 13 mai, nous serions des centaines de milliers à battre le pavé des grandes et petites villes.

Cette immense vague de protestation, de revendication, de création culturelle et de libération des carcans d'une société bloquée dans des schémas anciens n'est pas née de l'illumination subite de quelques leaders inspirés appuyant sur le bouton « grève générale », mais de la volonté et de l'action déterminée et persévérante des forces actives de la société.

Nous ne referons pas « mai 1968 », l'histoire ne se répète pas. Mais la colère qui monte ne sera pas indéfiniment contenue.

Et qu'entendions-nous scander dans les manifestations précédant « mai 1968 » ? **Des sous, Charlot.**

■ **Françoise Raffini, secrétaire générale**

# L'activité internationale de l'UFR

**LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE des retraités et personnes âgées (FERPA) existe depuis 1993, sa création ayant été décidée par la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1988.**

La CES a été fondée en 1973 afin d'offrir un contrepoids syndical aux forces économiques d'intégration européenne. Elle représente aujourd'hui 82 organisations syndicales de 36 pays européens et 12 fédérations sectorielles.

La FERPA compte 100 millions de retraités dans les 27 pays de l'Union européenne. L'UCR-CGT adhère à la FERPA depuis 1999, date à laquelle la CGT a été acceptée au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES). Face à l'orientation libérale de la construction européenne, le mouvement syndical est indispensable pour réagir à la mise en place généralisée de la marchandisation. La FERPA organise des actions diverses qui concernent les droits des retraités. La dernière en date est la pétition pour le maintien et l'amélioration des services publics en Europe. Elle a recueilli, à ce jour (25/02/08), plus de 520 000 signatures.

À son 5<sup>e</sup> congrès en mai 2007, elle a adopté la charte des Droits fondamentaux portant sur les valeurs de dignité, de solidarité et de progrès social en Europe. La manifestation de Bruxelles, en juin dernier, avait pour but de la rendre contraignante. Cette charte affirme un certain nombre de principes, dont les principaux sont :

- L'égalité hommes-femmes contre les discriminations, notamment en matière de pensions.
- Le droit à la dignité « ... sachant que le confinement dans la précarité constitue une atteinte grave à ce droit... »
- Le droit à une vieillesse active et à la participation sociale.
- Le droit aux services publics et aux services d'intérêt général fondé sur « ... la transparence, continuité, le contrôle démocratique... »
- Le droit au logement « ... approprié et accessible revêtant pour les personnes âgées une importance particulière... »
- Le droit à une pension garantissant le pouvoir d'achat, « ... ainsi ils doivent bénéficier de la redistribution des richesses produites par leur pays... », « ... tous les États doivent fixer l'âge légal de la retraite à partir duquel la personne peut bénéficier de sa pension... ». La retraite pourra être anticipée à un taux plein à la suite de prestation de travaux pénibles.
- Le droit à un revenu minimum contre la pauvreté afin de garantir

une vie digne, financée par les ressources sûres et appropriées.

- Le droit à la justice fiscale par une imposition différente. Elle revendique des mesures de fiscalité positive pour les retraités les plus âgés.

- Le droit d'accès au crédit permettant aux personnes âgées d'emprunter des crédits sans discrimination, notamment pour l'amélioration de l'habitat.

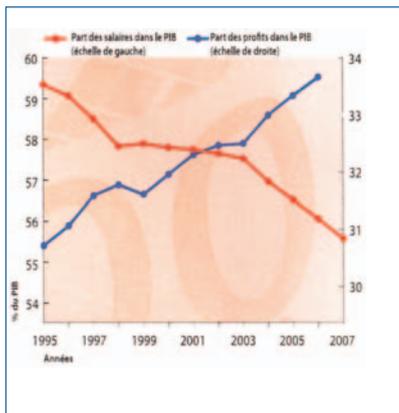
- Le droit à la santé, concernant l'accès aux soins à domicile ou à l'hôpital, les soins visant à réduire les fonctions et à compenser les handicaps, à améliorer la qualité de la vie en soulageant la douleur, à maintenir la lucidité, et le confort du malade, le développement de la médecine préventive, la prise en compte des nouvelles thérapies doit faire partir des priorités. Le bénéfice de soins de santé doit être garanti sur l'ensemble de l'Union européenne.

- Le droit à la prise en charge médicale des personnes dépendantes par les systèmes publics, les soins et les services dont a besoin une personne en perte d'autonomie doivent être dispensés par un personnel qualifié et disponible. La qualité des services doit être garantie par l'État et les collectivités territoriales. Il est essentiel de reconnaître le travail d'assistance à la personne à ceux qui l'exercent.

- Le droit à une fin de vie digne dans un contexte affectif et solidaire par une personne spécialisée compétente, à l'aide de soins palliatifs et de thérapies anti-douleurs afin de terminer l'existence de façon naturelle et confortable.



La Confédération européenne des syndicats lance une campagne européenne sur les salaires et organise une Euro-manifestation le 5 avril 2008 à Ljubljana



- Le droit à la promotion sociale et du bien-être se traduisant par le droit à la formation après la mise à la retraite, évitant les nouvelles formes d'exclusion sociale.

- Le droit à la culture et aux loisirs indispensable pour le bien-vivre, le travail de mémoire et le maintien dans la société avec les autres générations.

- Le droit à la libre circulation et au tourisme avec la connaissance des cultures et des traditions comme contribution à la lutte contre l'exclusion sociale, en renforcement de la cohésion et du sentiment d'appartenance à la C.E. La résolution politique de ce congrès se traduit par la nécessité d'un syndicalisme retraité dans chaque pays, en Europe et dans le monde. La création de la Confédération syndicale internationale livre des perspectives pour un réseau mondial des retraités.

La FERPA affirme la nécessité d'un syndicalisme retraité d'autant plus utile que les associations traditionnelles de retraités de plus en plus nombreuses peuvent de par leur nature se substituer.

Ces quelques extraits inciteront les militants à mieux s'emparer de l'activité des initiatives de la FERPA. Ainsi, nous serons mieux à même de mener nos combats avec la dynamique et la confiance qui s'imposent.

L'UFR participe aux réunions du collectif Europe du secteur international de l'UCR et au groupe de travail international de la FERC. ■

**Albert Nallet (UNSEN), membre de la CE de l'UFR, membre du groupe international de la FERC**

#### PLUS D'INFOS

RDV sur : [www.ferpa.etic.org](http://www.ferpa.etic.org)

## De la communication comme outil d'intervention

**« LA COMMUNICATION est le processus de transmission d'informations. Ce terme provient du latin *communicare* qui signifie mettre en commun (selon l'encyclopédie Wikipédia) ».**

**UNE COMMISSION** de la communication existe depuis quatre ans au sein de l'UFR. C'est donc une seconde mandature qui se met en place. Si celle-là a commis un certain nombre de documents à son actif, elle a sans doute quelques défauts de « jeunesse » : s'organiser en comité de rédaction chargé de nourrir une publication, *Le Lien*, c'était se priver de tout l'apport que pouvait receler l'ensemble des membres d'une commission exécutive. Nous ne nous étendrons pas sur les différentes facettes que peut prendre la communication. Ses moyens peuvent être complémentaires.

*Le Lien*, parution trimestrielle, intéresse l'ensemble des adhérents de la FERC, quatre pages y sont consacrées aux retraités. Il est entre les mains de tous les syndiqués de la FERC, actifs et retraités. Les sujets traités le sont avec un certain recul ne permettant pas une réactivité à l'actualité.

Internet, par sa souplesse et sa rapidité rend efficace une relation avec les retraités au sein de l'UFR. Depuis l'information à « la source » ou l'aide à l'émission de tracts, de pétitions, cet outil répond à l'actualité en temps « réel ».

La question qui est posée est : comment être reçu par un maximum de camarades, ceux qui

disposent d'Internet comme ceux qui n'en disposent pas ? Une réponse, parmi d'autres, implique que des réseaux se mettent en place afin de faire profiter le maximum de camarades sachant que 10 % d'entre eux sont connectés. Nous vivons dans un environnement où les moyens de communications sont les éléments essentiels de transmission d'informations. Dans cet univers les repères sont quelque peu brouillés. Ainsi de la déclaration gouvernementale sur la hausse du minimum vieillesse doit être relativisée eu égard au pouvoir d'achat de 13 millions de retraités en recul constant depuis des années.

Par ailleurs, cela implique aussi naturellement d'alimenter le site de l'UFR par les différents canaux à notre disposition, à savoir les membres dans les régions : savoir ce qui se passe ailleurs que chez soi peut alimenter les réflexions.

Trouver la place et le rôle d'une communication au sein de ce concert est une nécessité incontournable. Apporter les éléments permettant d'avoir une perspective sur les réalités a de ce fait un rôle prépondérant dans l'intervention que l'on est en droit d'attendre de la part de notre UFR. ■ **Alfred Gabison (SNTRS), membre de la CE de l'UFR**

# Les profs retraités au congrès de l'USR 54

**ENVIRON 130 CONGRESSISTES** ont participé au 8<sup>e</sup> congrès de l'USR-CGT de Meurthe et Moselle. La délégation, conduite par Denise Weingaertner, comptait 5 mandatés par les retraités du SDEN 54.

## LES ENSEIGNANTS RETRAITÉS

apparaissent favorisés aux regards de l'ensemble des congressistes. Les salaires moyens des secteurs privés et de la Fonction publique sont largement en-deçà des nôtres, ce qui montre bien la pauvreté qui existe dans notre région.

La Lorraine est une région sinistrée, son économie reposait essentiellement sur deux industries complémentaires : les mines de charbon et de fer et la sidérurgie avec toutes les entreprises dérivées. Pendant les années 1970, tout ce potentiel industriel de mono-industrie a disparu.

Une des conséquences de cette disparition a été la diminution drastique des salaires de remplacement. Même si certains retrouvaient un emploi dans d'autres

branches professionnelles, il était rarement équivalent à celui qu'ils avaient perdu. Aujourd'hui, cela a des conséquences sur le montant des retraites des anciens sidérurgistes, anciens mineurs ou sur la pension de réversion en cas de veuvage. À l'époque, le chômage en Lorraine a touché essentiellement les femmes et surtout les jeunes qui avaient la plupart du temps, un emploi peu qualifié à l'usine ou à la mine où leurs parents travaillaient.

Les élus de cette période de fermeture étaient souvent de tendance progressiste. Ils ont développé l'apprentissage public : quelque 50 collègues d'enseignement technique nouveaux ont été créés dans des secteurs variés (industriels de transformation, tertiaires, restauration). Quelques grands groupes se sont substitués aux emplois industriels lourds mais la valeur ajoutée sur les salaires était faible par rapport aux emplois précédents.

De grandes luttes ont marqué ces années pour conserver l'emploi en Lorraine. La syndicalisation, du fait des grandes concentrations ouvrières, était importante. La CGT était de très loin le syndicat majoritaire. Ces luttes, si elles ont retardé les fermetures d'usines, ne les ont pas empêchées. Ces concentrations ouvrières ont disparu. Des unités plus petites se sont créées. La force de notre syn-

dicat s'est amenuisée, les salaires sont passés sous « les fers du rabot ». Les années fastes de 1970 font maintenant des retraités pauvres.

La section des retraités du SDEN 54 a une activité inter-professionnelle. Il a mandaté un de ses membres au bureau départemental de l'USR-CGT 54. Sa participation se concrétise sur deux grands pôles :

## La vie syndicale

La syndicalisation, les finances, la formation syndicale, le collectif femmes, Vie Nouvelle, loisirs-solidarité-retraite.

## La politique revendicative

Le pouvoir d'achat, la politique de santé, le lien avec les actifs, la continuité syndicale, le logement, les transports, les services publics. Les pistes de travail sont nombreuses :

- récupérer les réalités du terrain,
- être à l'écoute des retraités et des gens,
- faire connaître et partager nos propositions,
- travailler sur la crédibilité de nos propositions et revendications,
- montrer l'utilité du syndicalisme retraité.

En plus des rapports et des débats propres à chaque congrès, celui-ci a été un moment important de convivialité, d'échanges et de retrouvailles qui a montré que les membres de l'USR 54 sont encore des « actifs » à part entière. ■

Jean-Paul André, Henri Machetti, retraités du SDEN 54

## Informatique et retraités

POURCENTAGE DE RETRAITÉS AYANT DES EMAIL PAR COMPOSANTE :

SNTRS	53 %
SNFPA	45 %
USPAC	12,5 %
INRA	11,4 %
MJC	8,6 %
FERC-SUP	8,3 %
UNSEN	5,4 %
SGPEN	2 %

Si vous n'êtes pas sur nos listes d'email, inscrivez-vous sur : [ferc.ufr@ferc.cgt.fr](mailto:ferc.ufr@ferc.cgt.fr) en indiquant votre syndicat.

Responsable à l'organisation : Alice Bernet

# École et laïcité

**LES RÉCENTES DÉCLARATIONS** du président de la République sur la religion, au delà du non respect de l'éthique liée à la fonction et d'une réécriture partielle de l'Histoire, traduisent la méconnaissance qu'a notre société actuelle d'une valeur importante de la République française, la laïcité, figurant dans notre Constitution.

**IL EST URGENT** de se réapproprier le concept de laïcité en tant que citoyen, mais aussi, au regard des missions sur lesquelles nous intervenons, de faire la clarté sur les divers textes relatifs à l'école qui ont été édités pour déterminer le rôle et la place du public et du privé dans ce domaine.

## Quelle définition pour la laïcité ?

Le concept de laïcité s'est forgé tout au long de l'Histoire.

La déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, dans ses articles 10 et 11, sans citer le terme, en définit certains aspects en évoquant les libertés d'opinion

et religieuse, limitées par le cadre légal (trouble à l'ordre public,...), même si dans sa présentation, elle faisait référence à « l'être suprême ».

La Constitution de 1958 l'inscrit dans son article 1<sup>er</sup> : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* », sans toutefois la définir.

Si le concept de laïcité existe dans de nombreux pays, il ne revêt pas pour autant une présence constitutionnelle comme en France.

On pourrait dire que la laïcité correspond à une conception politique (inspirée de valeurs philosophiques), concrétisée par un ensemble de textes basés sur la séparation des pouvoirs politiques et administratifs du domaine religieux. C'est ce qui ressort de la loi de 1905 « *La République assure la liberté de conscience.*

*Elle garantit le libre exercice des cultes .../... La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

Sujet à des interprétations diverses, le principe de laïcité a fait l'objet de nombreux arbitrages de la part des tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

La question scolaire, enjeu essentiel de l'évolution de la société, constitue sans doute la cause qui a engendré le plus de débats et justifié la promulgation de nouveaux textes et donné lieu à une jurisprudence conséquente.

## École et laïcité Principaux textes

**Loi Falloux de 1850.** « *Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'État, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder un dixième des dépenses annuelles de l'établisse-*

*ment. Les conseils académiques sont appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions* ».

**Loi Ferry de 1882.** « *Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires* ».

**Loi Goblet de 1886.** « *Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est à dire fondés par l'État, les départements ou les communes ; ou privés, c'est à dire fondés et entretenus par des particuliers ou des associations. .../... Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque* ».

**Circulaires Jean Zay de 1936.** Elles interdisent toute forme de propagande, politique ou confessionnelle, à l'école, et tout prosélytisme.

**Constitution de 1946.** « *L'organisation de l'enseignement public et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* »

**Loi Debré de 1959.** Elle donne aux écoles privées le choix entre l'intégration à l'enseignement public. *Le contrat simple* : l'État rémunère les maîtres mais ne participe pas aux frais de fonctionnement des écoles en contrepartie du respect des normes établies par l'État (qualification des maîtres, organisation de l'enseignement...). ●●●

« *La République assure la liberté de conscience* »

●●● *Le contrat d'association* : l'État rémunère les maîtres et aux frais de fonctionnement des écoles mais pas à l'instruction religieuse ni aux frais d'internat et de demi-pension.

*Le statu quo* : les écoles sont hors contrat et ne reçoivent aucun financement de l'État.

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »

« L'État assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de

toutes les croyances. L'État proclame et respecte la liberté de l'enseignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts. .../... Dans les établissements privés, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, y ont accès ».

**Loi Guerneur de 1977.** Elle assure aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat les mêmes avantages sociaux de carrière (formation, avancement, retraite, ...) qu'aux titulaires du public.

**Avis du Conseil d'État de 1989 (réitéré en 1992).** Il rappelle que le port de signes religieux à l'école est toléré dans la limite du prosélytisme et à condition de ne pas s'accompagner du refus de suivre certains cours ou de la mise en cause de certaines parties du programme scolaire.

**Accord Lang – Cloupet de 1992.** Il prévoit de nouvelles modalités

de financement des écoles privées en se basant sur le « coût moyen d'un élève externe dans l'enseignement public », de recrutement et de formation des personnels enseignants, de décharges de services pour les directeurs d'école dans les mêmes conditions que ceux du public.

**Aménagement de la loi Falloux en 1993.** Les collectivités locales peuvent subventionner les investissements des établissements privés sous contrat.

**Circulaire Bayrou de 1994.** Recommande l'interdiction à l'école de tous les « signes ostentatoires qui constituent en eux mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination ».

**Loi de décentralisation de 2004.** Elle prévoit l'extension aux écoles privées sous contrat du forfait communal pour les élèves qui ne résident pas dans la commune où ces écoles sont implantées. « La commune de résidence ne peut traiter différemment le cas des élèves scolarisés dans un établissement privé et celui des élèves scolarisés dans une école publique d'une autre commune ».

## Ce que dit la FERC-CGT

**Congrès de Tours 1982.** « L'enseignement et la formation tels que nous les concevons ne peuvent ni être laissés à l'initiative individuelle, partisane et privée, ni être à but lucratif. L'enseignement et la formation doivent être sous la seule responsabilité et la gestion de la collectivité nationale. L'école et la formation ne peuvent pas être la propriété d'un

pouvoir ou d'un groupe d'individus ou d'intérêts partisans. Elles doivent être au service de tous. .../... Nous nous prononçons pour un Service public unifié, laïc, pluraliste et démocratique d'éducation. Nous estimons que cet objectif ne peut être atteint uniquement que par des mesures administratives, réglementaires ou législatives, mais qu'il nécessite une importante bataille idéologique, une bataille pour gagner à cette idée la grande masse des personnels de l'enseignement privé et des familles qui y mettent leurs enfants ».

**Congrès de Creil 1985.** « La pression exercée par la droite et le patronat dans le débat pour la réalisation d'un grand Service public, laïc, unifié, pluraliste amenait le président de la République

à retirer le projet de loi d'Alain Savary, devant régir les nouveaux rapports entre l'État et l'enseignement privé. .../... Ce secteur de l'enseignement

privé est une réalité dont il faut tenir compte. En effet, c'est la crise organisée de l'école qui génère et favorise l'enseignement privé, notamment par l'ampleur des échecs scolaires. .../... Notre objectif à terme étant un système unique d'enseignement public, l'enseignement privé doit pour son intégration répondre aux mêmes critères de qualité que le Service public ».

**Congrès de Super-Besse 1988.** « La politique éducative de Chevènement a marqué une étape décisive dans la recherche d'adaptation de l'outil de formation qui constitue

La FERC se prononce pour un service public d'éducation unifié, laïc, pluraliste et démocratique

l'Éducation nationale. De l'abandon de l'intégration des écoles et instituts de formation privés dans le public à la loi programme sur les enseignements supérieur et professionnel, tout concourt à mettre enseignement et formation sous le contrôle du CNPF ».

**Congrès de Cap d'Agde 1991.** « Le rôle du secteur privé (à plus de 90 % catholique), solidement institutionnalisé par les lois Debré, Guerneur et les décrets Chevènement, ne peut être négligé. Son fonctionnement d'entreprises privées (autonomie, concurrence, personnel contractuel recruté directement par le chef d'établissement) en fait le modèle de souplesse que patronat et gouvernement projettent d'imposer au secteur public. .../... Le secteur privé sert aussi de recours au secteur public. Les transferts public/privé se font de plus en plus en fonction de difficultés scolaires des enfants, ou d'un jugement négatif sur le Service public (fondé ou pas) et non à partir de choix idéologiques. Cette situation .../... renforce la mission de service public de ce secteur, mission qu'il revendique et pour laquelle il réclame les moyens nécessaires à son développement. La question essentielle, aujourd'hui, est donc bien, au delà du débat idéologique public/privé, celle de la rénovation et de la démocratisation du Service public d'Éducation ».

**Congrès de Morgat 1994.** « La FERC exige que tout jeune puisse acquérir une formation générale et professionnelle, validée par un diplôme national, dans le Service public d'éducation. Cette forma-

tion est une obligation de l'État envers les familles et les jeunes, elle doit constituer une priorité nationale. La FERC revendique le développement quantitatif et qualitatif du Service public d'éducation laïque et gratuit, afin que tout jeune puisse y effectuer l'intégralité de ses études. L'égalité des citoyens ne sera réalisée que si tous ceux qui veulent choisir l'école publique pour leurs enfants peuvent le faire. Or, une enquête de 1991 a montré que 44 % des familles ont scolarisé au moins un de leurs enfants pendant au moins un an dans une école privée,

confessionnelle ou non, que 5 % de ces familles l'ont fait pour tous leurs enfants et qu'un quart seulement de ces dernières ont fait ce choix pour des raisons confessionnelles. Le recours à l'enseignement privé est donc en majorité temporaire et décidé quand il paraît pouvoir satisfaire à des demandes auxquelles le Service public ne sait plus répondre. .../... La FERC revendique le développement, la rénovation et la revalorisation du Service public d'éducation, à tous ses niveaux. .../... Elle exige que les fonds publics aillent exclusivement à l'école publique et que les différents secteurs privés de l'enseignement et de la formation fonctionnant sur fonds publics soient, à terme, et selon des modalités adaptées, intégrés au Service public ».

**Congrès de Fréjus 2004.** « La laïcité ne doit pas se réduire à un slogan incantatoire mais faire l'objet d'une réflexion approfondie sur les conditions de sa mise en pra-

tique en lien avec la place du citoyen dans la société, la conception de la démocratie, les luttes contre l'exclusion, les inégalités et la place de l'école ».

**Congrès de l'Île-de-Ré 2007.** « L'intégration de tous les secteurs d'enseignement privé dans un seul service public rénové, laïc, démocratique et réellement gratuit est une condition pour atteindre ces objectifs. La FERC-CGT réaffirme le principe contenu dans l'article 2 de la loi de 1905 .../... En conséquence, elle demande l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et le retour au principe fondamental selon lequel l'argent public ne finance que l'école publique ».

Ce rappel chronologique des principaux textes et positionnements de la FERC doit nous permettre de relancer et actualiser une réflexion sur les rapports éducation et formation publiques/privées. La mise en œuvre de la politique européenne sur les SIG et SIEG, les projets gouvernementaux actuels sur la révision d'un certain nombre d'articles du statut général de la Fonction publique, le désengagement financier progressif de l'État, ... sont de nouveaux éléments qui vont modifier en profondeur le fonctionnement du système éducatif français. Notre approche doit les prendre en compte.

Quel regard critique porter sur notre démarche revendicative depuis 1982 ?

Notre décision d'élaborer un projet éducatif doit aller au-delà des principes et ambitions que nous exprimons régulièrement pour lui donner une base concrète. ■

### « La question essentielle est la rénovation et la démocratisation du Service public d'Éducation »

**La FERC réaffirme le principe contenu dans l'article 2 de la loi de 1905**

# L'Éducation au développement durable

**REDÉPLOIEMENT**, suppression de postes, diminution des moyens horaires et financiers, alourdissement de la charge de travail (heures supplémentaires, responsabilité supplémentaire...).

**L'ORIENTATION** de la politique éducative actuelle ne présage pas de pouvoir dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre des différentes mesures que pourraient préconiser cinq ministères – dont ceux de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – pour la réussite de « *L'Éducation au développement durable* ».

L'Éducation au développement durable a fait son apparition au sein des établissements scolaires. Le ministère, à travers une circulaire, a tenté l'an passé d'inscrire plus largement cet objectif dans les programmes en favorisant la multiplication de démarches globales dans les établissements et les écoles, en proposant des formations à l'ensemble des personnels.

Cette politique a permis le déploiement de nombreuses initiatives dans le premier et le second degré. Reste que trop souvent, la faiblesse des moyens octroyés n'a conduit qu'à une approche parcellaire et ponctuelle de la question du développement durable alors que le sujet nécessite la prise en compte des contextes environnementaux, sociétaux et économiques.

Au lendemain du « *Grenelle de l'environnement* », l'objectif affi-

ché est de « passer rapidement de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation par l'intégration et le partenariat avec les acteurs pertinents ». Le changement d'échelle est considérable.

**Dès lors sont envisagées :**

- L'introduction du développement durable dans les programmes de toutes les disciplines induit une relecture de tous les

programmes et de tous les référentiels de diplômes. L'enseignement professionnel est particulièrement concerné par l'apparition de

nouveaux métiers et de nouvelles compétences techniques dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment ainsi que l'enseignement agricole.

- La formation de tous les acteurs de la sphère éducative, les IUFM doivent intégrer cette problématique dans la formation initiale et les plans académiques de formation d'offrir les formations adéquates.

Au moment où le ministère s'apprête à engager une réflexion sur le métier enseignant, ses missions, les programmes – notamment en primaire – il y a tout lieu d'être vigilant quant à la manière dont les ministères en charge de l'éducation au développement durable aborderont cette question. ■

*Passer rapidement de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation*

## Élections universitaires

Cette année universitaire 2007 / 2008 voit la mise en place de la loi « *Liberté et Responsabilité des Universités* » ainsi que l'intégration des IUFM dans les universités.

De nombreuses élections vont être programmées rapidement, certaines ayant déjà eu lieu.

### SONT CONCERNÉS :

- ▶ le Conseil d'Administration, le Conseil scientifique, le Conseil des Études et de la Vie universitaire (conseils centraux de l'université) mais aussi les Conseils des unités de Formation et de Recherche, des instituts, des écoles...

Les usagers (étudiants, stagiaires ...) participent aux côtés des personnels à ces conseils et sont comme les personnels, électeurs et éligibles, par collèges.

Ces conseils interviennent sur la politique de leurs champs d'action ne donnant qu'un avis.

- ▶ le Comité technique paritaire, grande nouveauté dans le paysage puisqu'il est le seul scrutin ou n'existe qu'un seul collège et où 1 votant = 1 voix. C'est un scrutin sur sigle syndical. Ce scrutin détermine la représentativité des organisations syndicales des personnels dans l'établissement.

Tous les personnels travaillant à l'université sont les seuls électeurs et les seuls éligibles.

Enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOS des universités mais également chercheurs et ITA des grands organismes de recherche qui exercent dans des labos mixtes, ainsi que les enseignants formateurs des IUFM.

Dans le paysage politique actuel de casse du service public d'Enseignement et de Recherche, de dynamitage de la Fonction publique et de nos garanties statutaires, nous devons donc TOUS sur les sites universitaires nous rencontrer pour préparer ces élections et agir CGT.

Les adhérents de la FERC-SUP, de l'UNSEN, de l'UNSGPEN, du SNTRS, de la CGT-INRA, en bref, les composantes de la FERC-CGT présents dans les établissements doivent être parties prenantes de ces élections et artisans du vote CGT.

Des listes « FERC-CGT » seraient bien sûr les plus pertinentes et permettraient la présence CGT dans le plus grand nombre d'établissements.

# Ce que dit le **rapport Attali** sur l'Enseignement supérieur

**IL Y A DIX ANS**, Jacques Attali préconisait, dans un rapport commandé par le ministre Allègre « *un modèle européen d'Enseignement supérieur* », plusieurs propositions empreintes du souci de coller au modèle universitaire américain dont les maîtres-mots sont excellence, élitisme et autonomie concurrente.

**AUJOURD'HUI**, la dimension européenne est plus nettement mise en avant mais le fond politique est le même. Il s'agit de restructurer en profondeur ce qui est encore conçu comme un Service public dans le sens d'un outil du pouvoir libéral pour mettre l'Enseignement supérieur sur le « marché » concurrentiel de la production des qualifications et des connaissances.

Là, qualité est synonyme d'élite, diversité de concurrence, réussite de sélection et de ségrégation, étudiants de clients, formation et recherche de marché, missions de prestations lucratives.

*Nous défendons le Service public, l'investissement social et l'efficacité sociale*

Un tel modèle ne peut pas nous convenir. Nous, nous défendons le Service public, l'investissement social et l'efficacité sociale.

Voici les grandes lignes du rapport Attali de janvier 2008 concernant l'Enseignement supérieur : « Favoriser l'employabilité des étudiants. »

Pour lutter contre les sorties du 1<sup>er</sup> cycle universitaire sans diplôme, Jacques Attali prévoit :

- Un dispositif de tutorat des étudiants en licence mis en œuvre par des étudiants plus âgés.

Sur cette question, sachons que notre ministre Pécresse a d'ores et déjà pris des dispositions pour institutionnaliser le travail des étudiants en lieu et place des personnels. Au budget 2008, sont d'ailleurs créés 1 000 postes de moniteurs pour les doctorants.

- La généralisation d'année de stage en entreprise au cours du master.

- Le développement de l'alternance : chaque université devrait ouvrir son CFA.

## **Autonomie et concurrence**

Pour la gouvernance des établissements, les conseils doivent être plus resserrés et l'autonomie élargie surtout en matière de gestion financière, de recrutement des professeurs et des rémunérations. Pour cela, l'évaluation de la performance des établissements doit être renforcée dans le cadre de l'actuelle AERES dont nous avons assez dit tout le mal que nous en pensions.

## **Plus de moyens privés, moins de crédits récurrents**

Concernant la nécessaire augmentation des moyens de l'Enseignement supérieur, elle doit se réaliser dans cette démarche de performance en distinguant les

dotations de base et les fonds destinés à récompenser les universités ayant les meilleurs résultats. Cette politique du résultat se généralise dans l'ensemble du Service public. Le problème est qu'il ne s'agit pas d'efficacité en termes de lutte contre l'échec par exemple, mais bien de rentabilité au sens économique et financier du terme.

Ainsi, pour favoriser les financements privés (car c'est bien cela qui est visé), seront encouragés les partenariats entre le public et le privé, ainsi que les créations de fondations, sans financement public obligatoire.

De ce point de vue, ce type de partenariat est préconisé dans maints endroits, dont le CNAM notamment, à la grande satisfaction du patronat local.

## **L'excellence dans des « hyper-universités »**

Dans une nouvelle carte universitaire, le rapport veut distinguer dix pôles universitaires alliant pluri-disciplinarité et excellence.

La présidence française de l'Union européenne devrait mettre en place un classement annuel des universités européennes.

On déplore déjà l'engouement des universitaires pour le classement de Shanghai et la hiérarchie entre universités qu'il instaure (inégalité de fait des diplômes décernés) pour ne pas revendiquer que soit opéré le même au niveau européen.

Même si ce rapport n'est pas repris *in extenso*, sa logique, elle, est bien celle de la loi « LRU » que le ministère d'aujourd'hui s'empresse de mettre en œuvre. Nous combattons les deux avec la même énergie. ■